

RASED D'ANDORRE 2012- 2013	ZONES D'INTERVENTION : LES 12 ECOLES D'ANDORRE	Le R.A.S.E.D Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté
PSYCHOLOGUES Marie- France SANTOS 391 898 Patrick GIL 392 254 REEDUCATEURS Haroun PATEL Baptiste DUCREUX MAÎTRES E Carmen SINFREU Luc FILIPOWICZ Sylvie CAILL Jocelyne DECHOSAL.	Le Rased intervient dans toutes les écoles en fonction des besoins et priorités déterminés. Les 3 options sont représentées par leurs associations qui organisent des formations, des forums et un congrès annuel, sous l'égide d'un conseil scientifique. <u>Pour les Maîtres E</u> La FNAME Fédération Nationale des Associations de Maîtres E. www.FNAME. Fr fname@fname.fr <u>Pour les Rééducateurs</u> La FNAREN Fédération Nationale des Associations de Rééducateurs de l'Éducation Nationale. www.FNAREN.com fnaren@fnaren.asso.fr <u>Pour les Psychologues.</u> AFPEN: Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale. www.AFPEN.fr, siege. social@afpen.fr SFP: Société française de Psychologie. SNP: Syndicat National des Psychologues. CPA: Col.legi dels Psicòlegs d' Andorra. Code de déontologie du 22 mars 1996.	1- LE RESEAU. Le réseau est un dispositif mis en place par l' Education Nationale dont l'objectif est la prévention et l'aide aux enfants en difficulté, en partenariat avec les directeurs, les IEN, Conseillers pédagogiques, Parents, équipes éducatives sociales et médicales.
1 IEN- PILOTE Dominique BATTLE 1 IEN- EXPERT- ASH Bruno SEWERYN. Synthèse le jeudi après- midi pour les 3 options. courriel pour faire parvenir vos demandes rasedandorra@voila.fr		2- RÔLE. Assurer : * Une meilleure connaissance des enfants, de leur évolution, de leurs besoins. * Le repérage et l'analyse des difficultés individuelles. * La mise en place d'actions différenciées et de projets adaptés. * Aide à l'élaboration des PPRE. Offrir une aide spécifique : Pédagogique (Maître E). Rééducative (Rééducateur G). Psychologique (Psychologue Scolaire). 3- LES ACTIONS DU RESEAU Elles s'insèrent dans l'ensemble des actions de prévention des difficultés que peuvent éprouver les élèves. Elles ne se substituent pas à l'action des maîtres mais elles sont complémentaires. Circulaires : 90 062 du 09/04/90, 90 083 du 10/04/90 et du 30/04/02 ,n° 2002-113, n° 2009-088 du 17/07/2009.

LE MAÎTRE E <i>Maître spécialisé à dominante pédagogique</i>	LE RÉÉDUCATEUR <i>Maître spécialisé à dominante rééducative</i>	LE PSYCHOLOGUE <i>il favorise les échanges entre les personnes concernées par l'enfant</i>
		<i>SES OBJECTIFS.</i>
<i>SES OBJECTIFS</i>	<i>SES OBJECTIFS</i>	* Aider les enfants en difficulté personnelle * Faire émerger le désir d'apprendre. * Recherche conjointement avec les enseignants, les parents et éventuellement d'autres personnes travaillant avec l'enfant, l'ajustement des conduites et des comportements éducatifs. * Permettre à l'enfant d'utiliser ses potentialités.
* Traiter les difficultés d'apprentissage et d'adaptation scolaire. * Repérer et prévenir la difficulté. * Aider les enfants à se structurer et à mettre en place les concepts qui lui servent à apprendre . * Garantir le parcours de l'enfant à l'école: lui permettre d'y trouver sa place et d'acquérir à son rythme les connaissances et compétences du socle commun. * Améliorer les capacités des élèves à maîtriser les méthodes et techniques de travail.	* Aider les enfants en difficulté relationnelle * Restaurer le désir d'apprendre. * Donner à l'élève les moyens de : * Pouvoir restaurer l'estime de soi * Ajuster progressivement ses conduites émotionnelles et intellectuelles * Être efficace dans les apprentissages.	
<i>SES MOYENS</i>	<i>SES MOYENS</i>	<i>SES MOYENS</i>
* Observation et repérage des difficultés. * Expertise et analyse des difficultés. * Bilans spécifiques. * Dédramatisation de l'échec. * Collaboration avec les enseignants pour : la mise en place d'une pédagogie adaptée. * Le choix d'aides personnalisées. * La coordination entre les actions des différents partenaires. * Élaboration de projets d'aide spécialisée * Un matériel adapté * Le travail de Maclé.	* Un moment d'écoute privilégiée de l'enfant dans l'école. * Une relation en petit groupe ou individuelle permettant une approche différente dans un lieu spécifique. * La mise à distance des difficultés par des jeux. * Une autorisation signée des parents, avant d'intervenir. * Un contrat enfant, parents, enseignant, rééducateur, écrit et signé dans lequel l'enfant et ses parents deviennent partenaires et acteurs de la rééducation. * Les bilans spécifiques : psychomotricité, langage, parole, écriture. * Le suivi rééducatif avec des entretiens réguliers parents et enseignants. * Les ateliers de philosophie.	* Les entretiens avec les enfants, les parents et les enseignants pour: * Accueillir et expliquer la demande. * Permettre aux partenaires d'exprimer leur perception de la difficulté, leur vécu. * Clarifier les positions. * Dédramatiser les situations. * Les bilans qui permettent une appréciation des possibilités et un diagnostic : * Repérage des capacités intellectuelles de l'enfant, de ses démarches cognitives, à l'aide d'outils standardisés, rapports. * Approche de la personnalité de l'enfant pour connaître ses possibilités de mobilisation face aux apprentissages, synthèses. * Le travail de COEA et de CESEF. * Le travail de PPS et partenaires extérieurs * Le travail sur 3 cycles, la recherche d'outils